



Mandat citoyen

Assemblée citoyenne concernée

(Corcelles-Cormondrèche, Neuchâtel Nord/Sud/Est/Ouest, Peseux, Valangin)

Corcelles-Cormondrèche

Titre du mandat

Une Grand'Rue à 20km/h

Mandant-e-s

Amaranta Cecchini, Evan Métral, Perrine et Raphaël Bourquin, Aurélie Zogg-Brunner, Marie-José Cecchini

Commentaires

Date et lieu

Cormondrèche, le 23 janvier 2024

Résumé du mandat, explications

La Grand'Rue du village de Cormondrèche constitue un espace de mobilité et de vie pour les personnes qui y habitent, pour la clientèle de ses commerces et restaurants ou encore pour les promeneurs et promeneuses. Dans cette zone limitée à 30 km/h, les piétons et les véhicules circulent dans les deux sens, la plupart du temps sans accrocs. La sécurité est toutefois compromise par l'absence de trottoir, la faible visibilité à certains endroits (virages) et les nombreux véhicules garés des deux côtés de la rue. Les piétons circulent sur la chaussée et, lors du passage d'un véhicule, ils et elles doivent se glisser le long des murs ou entre des voitures parquées, à moins que le conducteur ne s'arrête ou ne s'immobilise pour leur céder la priorité. Dans ces conditions, la limitation à 30 km/h est insuffisante et de fait, la plupart des automobilistes roulent plus lentement. Un usage partagé et sécurisé de la Grand'Rue suppose donc une vigilance et un esprit de civilité qu'on ne peut malheureusement pas tenir pour acquis chez tous, notamment certains automobilistes ou les jeunes enfants.

Ce mandat propose donc de limiter la zone à 20km/h, entre le haut de la Grand'Rue et le croisement avec la Rue du prieuré, voire au-delà. Cette solution permettrait d'assurer une meilleure sécurité des piétons, sans pénaliser les automobilistes. Cela favoriserait aussi un meilleur vivre-ensemble entre les différents usagers et usagères de cet espace.

Annexe(s) éventuelle(s)